

Communiqué de presse, 20 mai 2019

La CSHE fixe les priorités de la politique des hautes écoles à l'échelle nationale pour la période 2021-2024

Sous la direction de son président, le conseiller fédéral Guy Parmelin, la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) a poursuivi le 20 mai 2019 la discussion sur la planification stratégique présentée par la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses (swissuniversities) pour la période 2021-2024 et a retenu la numérisation comme une des nouvelles priorités de la politique des hautes écoles. Elle a également défini le processus du calcul des coûts de référence et pris acte des résultats du relevé des coûts de la formation en médecine humaine.

Réunis au sein de la CSHE, la Confédération et les cantons ont poursuivi leur discussion commencée en février sur les priorités et les mesures prévues dans la planification stratégique de swissuniversities en vue du message sur l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour les années 2021 à 2024. À cette occasion, ils ont arrêté les priorités de la politique des hautes écoles à l'échelle nationale, sous réserve de la disponibilité des financements des cantons et de la Confédération. Les priorités de la période d'encouragement en cours seront en principe reconduites et consolidées, notamment en ce qui concerne les mesures visant à améliorer les opportunités de carrière de la relève scientifique et le dispositif destiné à renforcer la relève en médecine et dans d'autres domaines souffrant de pénurie de personnel qualifié (mathématiques, informatique, sciences naturelles, technique et santé).

La CSHE a retenu la numérisation comme une nouvelle priorité majeure. L'objectif général est de saisir les chances et de répondre aux défis de la transformation numérique dans toute son ampleur. L'effort portera en particulier sur l'encouragement de la formation des spécialistes dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) et le renforcement des compétences numériques (« digital skills ») des diplômé-e-s et du personnel scientifique et académique dans tous les domaines d'études. Le financement de projets insistera sur les effets de synergie entre les hautes écoles et entre les différents types de hautes écoles. Il s'agira également de développer durablement les infrastructures et les services communs dans le domaine des services de l'information scientifique et la gestion des services de recherche (Open Access et accès à l'information scientifique numérique, données de recherche comprises). D'autres objectifs stratégiques concernent la diminution des cas d'abandon des études, le renforcement des profils et le remaniement des portefeuilles ainsi que la répartition des tâches dans les domaines particulièrement onéreux.

Au niveau du financement, la CSHE a adopté l'ordonnance sur les coûts de référence qui fixe le cadre du processus de détermination conjointe des besoins financiers. Les coûts de référence au sens de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles correspondent aux dépenses par étudiant-e nécessaires à un enseignement de qualité. Ils servent de base à la planification financière commune de la Confédération et des cantons. La CSHE a en outre pris connaissance du rapport « Relevé des coûts pour la formation et la recherche en médecine humaine EKOH », étroitement lié aux coûts de référence, ainsi que des résultats relatifs aux relevés des données 2016 et 2017. Ces deux relevés de données consolidées et plausibilisées par le projet ont fourni à la CSHE de solides informations lui permettant de fixer les coûts de référence de tous les groupes de domaines d'études pour la période 2021-2024. La CSHE s'est prononcée en faveur du renforcement de la collaboration

dans le cadre du projet EKOH entre les universités et les hôpitaux qui participent à la formation des médecins. Le but est d'intégrer les coûts pertinents des hôpitaux formateurs dans la comptabilité analytique des universités et de permettre ainsi d'établir à moyen et à long terme des valeurs de base différenciées en vue de la fixation des coûts de référence.

Renseignements :

Silvia Studinger, responsable de la direction de la CSHE, vice-directrice du SEFRI

Tél. 058 462 96 96

shk-cshe@sbf.admin.ch

www.shk.ch